

Lieu et date _____

Avis

Conformément aux articles 365 et 369 CO et à l'art. 25 de la norme SIA 118 (édition 2013)

Ouvrage : _____

Contrat d'entreprise du: _____

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de notre devoir de diligence, nous attirons votre attention sur l'état de choses suivant concernant l'ouvrage susmentionné:

Etat de choses, description de l'instruction incorrecte:

Pour éviter des dommages éventuels, nous vous précisons qu'il pourrait en résulter pour l'objet mentionné les défauts énumérés ci-après:

Cet état de fait a été communiqué oralement (date):

Si vous souhaitez expressément que nous poursuivions néanmoins les travaux, nous vous avisons formellement que nous ne pourrions pas être tenu responsables pour les conséquences éventuelles.

Nous vous proposons les mesures correctives suivantes:

Nous ne continuerons nos travaux que lorsque vous nous aurez fait savoir par écrit comment il convient de procéder (voir page 2)

Avec nos meilleures salutations

Annexes :

Annexe

Recommandation Aviser pour se libérer de sa responsabilité

Instructions du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage confirme par sa signature avoir connaissance des faits et des conséquences possibles. En toute connaissance de cet état de choses, il donne l'ordre à l'entreprise de continuer ainsi:

| Instruction du maître d'ouvrage | Remarque |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Les travaux doivent être poursuivis. En tant que maître d'ouvrage, nous assumons les conséquences préjudiciables qui pourraient résulter des faits dont nous avons été avisés et dégageons l'entrepreneur de sa responsabilité. | <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> |
| <input type="checkbox"/> Les mesures correctives indiquées ci-dessous sont à exécuter en régie par l'entrepreneur. Les travaux seront poursuivis lorsque l'entrepreneur pourra garantir leur exécution sans défaut. | <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> |
| <input type="checkbox"/> La direction des travaux chargera un troisième entrepreneur des mesures correctives pour les états de choses incriminés. Lorsqu'ils auront été corrigés, l'entrepreneur sera chargé par la direction des travaux de vérifier si les faits ayant fait l'objet de l'avis ont été corrigés et de poursuivre ses travaux dès qu'il pourra garantir leur exécution sans défaut. | <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> |
| <input type="checkbox"/> Vous êtes priés de prendre les mesures suivantes: | <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> |

Lieu et date _____

Signature _____